

Intégrer le compte personnel de formation dans la politique de formation de l'entreprise

OBJECTIFS

S'approprier les mécanismes juridiques du compte personnel de formation (CPF).

Repérer les possibilités d'abondement et d'articulation du CPF avec les autres dispositifs de formation.

Maîtriser les enjeux financiers du CPF à destination des salariés.

PUBLIC

Responsables et assistants de formation, DRH ou RRH, conseillers en formation d'Opca, et structures d'information des salariés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas de chaque thème du programme (exposés suivis de périodes de questions-réponses et d'échanges avec les participants) ainsi que les documents et les cas pratiques (études de cas pratiques) utilisés durant la formation.

ANIMATION

Anne Grillot, chargée d'études à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo.

PROGRAMME

Un droit à l'initiative des salariés

- Principe universel du compte personnel de formation
- De l'entrée sur le marché du travail à la retraite

Un droit d'accès à la qualification

- Le socle de connaissances et de compétences
- Les autres formations éligibles selon le statut de la personne

Un compte, un compteur, des abondements

- Alimentation régulière
- Alimentation par les droits au DIF
- Abondements

Les sources de financement du compte personnel de formation

- Par la contribution de 1 % des entreprises de 10 salariés et plus
- La gestion du 0,2 % CPF par l'Opca et les prises en charge
- La gestion du 0,2 % CPF par l'entreprise et les prises en charge
- Les cofinanceurs du CPF salariés : l'Agefiph, la CNAV

La procédure de mise en œuvre du CPF

- Les caractéristiques du projet de formation
- Les étapes et délais de la procédure dans l'entreprise
- Conséquences du conseil en évolution professionnelle sur la procédure

Cas pratiques

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Evaluation de la formation par les stagiaires

Remise d'une attestation de fin de formation

PARCOURS CONSEILLÉ

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Vous pouvez la compléter par les formations « généraliste » comme : Panorama du droit de la formation professionnelle continue : acteurs et mesures.

En fonction de votre activité (entreprise, Opca, organisme de formation...), suivre les autres formations « approfondi » comme : Faire prendre en charge ses formations par son Opca, et/ou les formations « expert » comme : Utiliser les méthodes ludiques en formation.

TOUTES NOS FORMATIONS EXISTENT AUSSI EN INTRA-ENTREPRISE

Contact

01 55 93 91 82 - contact.formation@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr ; boutique en ligne, les sessions de formation
4, avenue du Stade-de-France - 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex